

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** MECDEET Solution

**Type(s) de produit:** TP19 - Répulsifs et appâts

**Numéro de l'autorisation:** BE2019-0044

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0012860-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

MECDEET Solution
------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	BeapharBV
	Adresse	Drostenkamp 3 8101 Raalte Pays-Bas
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2019-0044	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0012860-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	25/04/2018	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	24/04/2028	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Beaphar BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Drostenkamp 3 8101 BX Raalte Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Beaphar BV (site OLW) Oude Linderteseweg 9 8102 EV Raalte Pays-Bas

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
<b>Nom du fabricant</b>	Vertellus Performance Materials Inc.
<b>Adresse du fabricant</b>	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	19

### 2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	
<b>Conseils de prudence</b>	

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Application sur l'homme

<b>Type de produit</b>	TP19 - Répulsifs et appâts
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Répulsif.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Ixodes ricinus-Tiques-Nymphes Insectes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Intérieur (uniquement dans des zones bien ventilées) et extérieur.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation sur la peau - Pulvérisation sur la peau.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Appliquer avec modération afin de recouvrir uniformément les parties non couvertes du corps (le visage, les bras, les jambes, le cou). - - - Adulte: maximum 3 fois par jour enfant (2-12 ans): maximum 2 fois par jour enfant (plus jeune que 2 ans): maximum 1 fois par jour. Temps de protection: 5 heures  Lors du renouvellement de l'application, respecter le nombre d'application maximum permis par jour: trois fois pour les adultes, deux fois pour les enfants à partir de 2 ans et une fois pour les enfants âgé de moins de 2 ans.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Bouteille en PEHD avec un pulvérisateur de 125 ml, 200 ml.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit n'est pas destiné à être utilisé dans les zones tropicales.

Utilisez prudemment. Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées. Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas appliquer sur des coupures, des plaies, une peau fraîchement rasée ou irritée. Seulement pour usage externe.

Ne pas utiliser sous ou sur les vêtements.

L'application de produits solaires ou de formulations cosmétiques peut altérer l'efficacité du produit. En cas d'utilisation concomitante du produit avec un écran solaire, appliquer d'abord l'écran solaire et attendre 20 minutes avant l'application du produit.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Appliquer uniquement sur les parties non couvertes du corps. Ne pas appliquer sur tout le corps. Préférer toujours les protections physiques (telles que les moustiquaires, les vêtements par exemple à manches longues ou les pantalons). Ne pas utiliser en dessous des vêtements.

Laver-vous les mains avant de manipuler des aliments. Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ni sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des boissons. Afin de prévenir la contamination des aliments, évitez le contact entre la peau traitée et les aliments.

Un adulte devrait appliquer le produit aux enfants de moins de 12 ans.

Éviter de respirer les aérosols. Ne vaporiser pas directement sur le visage. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

L'utilisation du produit avec d'autres produits répulsifs n'est pas recommandée.

Le temps de protection est seulement indicatif. Des facteurs environnementaux (par exemple température élevée, vitesse du vent) peuvent le modifier.

Pulvériser sur la main de l'adulte et appliquer avec parcimonie sur le visage de l'adulte ou de l'enfant, en évitant les yeux et la bouche.

#### 5.2. Mesures de gestion des risques

Appliquer uniquement sur la tête, les bras, les mains, les jambes.

Couvrir les parties non traitées du corps par des vêtements.

Pour les enfants: le répulsif doit être appliqué par des adultes.

Ne pas appliquer sur les mains d'enfants.

Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments.

Éviter tout contact entre la peau traitée et des denrées alimentaires.

Ne pas utiliser le produit à proximité de denrées alimentaires, ni sur des surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).

Tenir hors de la portée des enfants. Le produit n'est pas destiné à être utilisé sur des animaux / animaux domestiques.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 112.

- En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, contacter le centre antipoison ou consulter un médecin.

- En cas d'inhalation de fortes concentrations : mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison (070 245 245)

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Ne pas réutiliser le flacon pour un autre usage.

Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.

Stocker à l'abri du gel.

Durée de conservation : 2 ans

## **6. Autres informations**

Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de l'apparition de la résistance, et de fournir les résultats de ce suivi tous les cinq ans à l'autorité compétente dans le cadre d'un suivi post-autorisation.

Il conviendra de fournir en post-autorisation dans un délai de 2 ans, l'étude de la stabilité de l'émulsion avant et après le stockage à long terme du produit ainsi qu'avant et après le stockage accéléré du produit.